

LA CRIMINALITÉ

INTERVIEW D'UN MAGISTRAT

Il y a quelques jours, le *Journal officiel* a publié le rapport adressé par le ministre de la justice au Président de la République sur les travaux de la justice criminelle en 1893. Le trait le plus frappant de cette statistique, c'est l'augmentation constante du nombre des poursuites motivées par des crimes.

Les accusations formulées de ce chef atteignaient le chiffre de 1,374 en 1889 ; elles visaient 1,600 accusés.

En 1893, il y a eu 1,549 accusations et 1,338 accusés.

Il ne s'agit pas d'un accroissement exceptionnel, la progression est constante, elle porte sur toutes les catégories de crimes ; ainsi, pendant la période dont nous parlons, les meurtres ont passé de 156 à 189, les assassinats de 195 à 218, les viols et attentats à la pudeur sur les enfants de 539 à 651.

Nous avons soumis ces chiffres à un des magistrats les plus distingués de la cour de Paris, un des rares dont une partie des vacances se passe au Palais.

— Cette augmentation qui vous frappe, nous dit-il, tient sans doute à des causes multiples ; mais l'une de ces causes est, bien certainement, la faiblesse de la répression.

Dans beaucoup d'affaires où le crime a été un attentat « passionnel », inspiré par la jalousie ou la vengeance, le jury se montre, comme on sait, d'une indulgence étonnante. Ainsi s'explique l'énorme proportion des acquittements prononcés dans les procès relatifs à des crimes contre les personnes, proportion qui atteint 30 0/0 en 1893, tandis que, pour les crimes commis contre les propriétés, elle n'était que de 17 0/0.

Lorsque le jury n'acquitte pas, il accorde trois fois sur quatre des circonstances atténuantes.

Sur 120 condamnés pour meurtre, en 1893, 88 ont obtenu cette faveur. Le plus étrange, c'est que les circonstances atténuantes sont octroyées aux récidivistes presque aussi largement qu'aux individus condamnés qui en sont à leur coup d'essai.

Sur vingt-trois récidivistes condamnés, en 1893, pour vols qualifiés, le jury a trouvé bon d'en faire profiter quatorze d'une réduction de peine.

Il a pensé, sans doute, que le fait d'avoir encouru une première peine constituait un titre à obtenir la diminution de la seconde.

Avec de pareilles habitudes du jury et avec l'abus qui est fait du droit de grâce, il faut s'affliger, mais non s'étonner, des progrès incessants de la criminalité ».

Voilà fidèlement rapportée l'opinion du magistrat qui a bien voulu nous répondre :

Ce n'est pas un éloge, loin de là, qu'il nous fait du jury et de la façon dont il fonctionne. Mais, tout habitué du Palais le sait, la magistrature nourrit contre le jury des sentiments peu tendres. Et si, à diverses reprises, il a été question d'apporter dans le fonctionnement du jury de profondes modifications, vous pouvez être certain que l'auteur ou l'inspirateur du projet était un magistrat.

Quoi qu'il en soit, voilà les jurés accusés nettement d'encourager les criminels.

Mais que pensent les jurés des magistrats ?

vous crierez : « En avant ! C'est
 notre »... toutes les mères vous donneront leurs fils. — Tandis que pour là-bas, non, non, elles ne vous les donneraient pas, et elles auraient raison.

« Ah ! si Nicolas Forbach avait dit vrai, monsieur le ministre ! Quel deuil ! quel déchirement pour la pauvre Alsace ! Il nous semblerait que nous perdons la patrie une seconde fois, que c'est pour jamais que la France nous oublie, que c'est en vain que les cœurs alsaciens sont restés héroïquement fidèles, et que les vaincus n'ont pas courbé leurs fronts sous le talon des vainqueurs !... »

a
q
pe
tr
tir
fa
te
l'a
me
D
Re

PLACEMENT AVANTAGEUX

La Maison Douglas et Williams

11, PLACE DE LA BOURSE, PARIS
5, Copthall Avenue, Londres, E. C.

Offre aux grands et petits capitalistes un placement sans spéculations, plus rémunérateur que tout autre. Près de 100 0/0 de bénéfice ont été payés en 1895 ; les clients reçoivent chaque premier du mois non férié un chèque ou mandat-poste pour les bénéfices réalisés dans le mois précédent.

Nous avons toujours, sur demande faite au préalable, renvoyé le capital engagé le deuxième et le seizième jour de chaque mois.

Résultat des bénéfices du capital placé pendant la dernière année :

Janvier.... 2.... 8 0/0	Juillet..... 1.... 9 0/0
Février.... 1... 6 »	Août..... 1.... 9 »
Mars..... 1.... 5 »	Septembre. 2.... 8 »
Avril..... 1.... 8 »	Octobre.... 1.... 8 »
Mai..... 1.... 7 »	Novembre . 1.... 7 »
Juin..... 2.... 10 »	Décembre.. 2.... 7 »

Total : 92 0/0, soit près de 3 0/0 par mois

Nous avons déjà payé cette année 1896 : le 2 janvier, 6 0/0 ; le 1^{er} février, 7 0/0 ; le 2 mars, 6 0/0 ; le 1^{er} avril, 6 0/0 ; le 1^{er} mai, 6 0/0 ; le 1^{er} juin, 5 0/0 ; 1^{er} juillet, 5 0/0 ; 1^{er} août, 5 0/0.

Notre manuel détaillé sera envoyé franco sur demande, par la poste, à tous ceux qui voudraient savoir comment des bénéfices de cette importance peuvent être réalisés sans spéculations.

A titre d'essai, on peut commencer par des versements à partir de 100 francs.

Bourse de

BLES

Affaires très calmes pendant toute la séance ; les prix ne subissent que des fluctuations sans importance ; le découvert paraît avoir couvert en grande partie ses engagements sur le courant et la spéculation se montre plus réservée dans ses demandes, étant défavorablement impressionnée par la baisse de l'étranger et par les livraisons plus abondantes de la culture. A trois heures